

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [krolin-vanguardquebec-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/352c5445262a838bdc5a6e51>

Date d'obtention : 2025-11-28 18:40:13

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Pour suivre les étapes de la méthode Sexto, il faut se référer à l'aide-mémoire. Quand un élève étant impliqué dans une situation de sextage se présente à un intervenant qui a l'autorisation d'utiliser la méthode Sexto, l'intervenant le rassure et ils remplissent ensuite la grille d'évaluation de l'incident en répondant aux questions afin de déterminer les circonstances, la nature, les intentions et l'étendue de la situation. Il faut ensuite rencontrer les autres élèves impliqués (témoins ou la victime) et remplir la grille d'évaluation avec eux aussi. Les téléphones susceptibles d'avoir des images qui constitueraient de la pornographie juvénile doivent être retirés et mis dans le sac de plastique prévu à cet effet. Il ne faut jamais chercher à voir les images. À ce moment, en se basant sur les témoignages précédents, il convient à l'intervenant scolaire de déterminer si l'acte de l'instigateur était impulsif ou malveillant. Si c'était un geste impulsif, alors il faut remplir la grille d'évaluation avec lui, confisquer le téléphone s'il y a des raisons de croire que de la pornographie juvénile s'y trouve, et ensuite communiquer avec le service de police. Dans le cas d'un acte avec une intention malveillante, il convient de confisquer le téléphone et de contacter directement la police, sans remplir la grille. Dans tous les cas, il faut agir rapidement pour limiter la propagation des images et protéger l'intégrité de la personne.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que l'aide-mémoire est un outil précieux pour nous outiller face à la diversité des situations de sextage qui peuvent se présenter et qu'on peut toujours s'y référer en cas de doute sur l'ordre des étapes à compléter. Par exemple, que ce soit une situation qui arrive pour une première fois à un élève ou s'il existe un historique de situations de sextage, il faut quand même se référer à l'aide-mémoire pour s'assurer du bon respect de la procédure à suivre. Une nouvelle situation implique toujours une nouvelle évaluation et, selon l'ordre des étapes à respecter, il faudra ensuite contacter la police même si les jeunes collaborent.

Je retiens aussi que les intervenants scolaires ont leurs propres obligations et qu'ils n'ont pas à répondre aux demandes des policiers, n'étant pas leur mandataire.

Je retiens aussi que certains élèves peuvent se présenter à un intervenant scolaire avec une situation qui n'est pas de la pornographie juvénile (comme dans le cas de l'adolescente en maillot). Pour avoir une vue d'ensemble de la situation, il faut quand même remplir la grille d'évaluation avec la cible et l'instigateur pour comprendre l'étendue, la nature et les intentions derrière les gestes, toujours en évitant de voir les images concernées. Dans un tel cas, il faudra ensuite se référer aux politiques de l'école pour éviter que la photo ne circule malgré tout.

Je retiens aussi que cette méthode concerne seulement les élèves et si un adulte est impliqué, seul l'adolescent suivra les étapes de la méthode Sexto et ensuite la police sera responsable de la gestion du dossier avec l'adulte. Un parent qui suspecte une situation de sextage impliquant son adolescent ne pourra également pas bénéficier de la méthode Sexto et devra dans ce cas contacter le service de police. Il faut qu'un élève de l'école en fasse la demande pour utiliser la méthode.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

À mon avis, l'étape la plus délicate est la complétion de la grille d'évaluation afin de déterminer l'intention du geste posé, si c'est impulsif ou malveillant, selon les témoignages recueillis. Cela peut être une situation très difficile et anxiogène à vivre pour le jeune de parler de l'étendue de la situation, de la nature et des intentions de l'instigateur. Il faut prendre le temps de le rassurer et de lui dire que sa situation est prise au sérieux et que des actions seront posées rapidement pour limiter la propagation des images et le protéger.